

C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

BOULETTE  
de  
DOCUMENTATION  
de la  
FEDERATION des METAUX

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

15 SEPTEMBRE 1950



N° 38 — Bi-mensuel

## SOMMAIRE :

S'Unir pour la bataille des 17.500 frs....	2	Communiqués du Bureau Confédéral..	7 et 8
Assurer le succès du 2 <sup>e</sup> Congrès Mondial des Partisans de la Paix .....	3	Sécurité Sociale. Communiqué .....	9
Pour préparer le Comité Confédéral Na- tional des 11 et 12 octobre.....	4	La Revue des Comités d'entreprise.....	9
Mouvement Ouvrier International .....	5	La lutte pour le mois supplémentaire d'al- locations familiales et la prime de ren- trée des classes .....	10
		Note de la Trésorerie .....	10

# S'UNIR pour la bataille des 17.500 FR\$

Après le discours de M. Plevin, l'annonce des mesures d'austérité, la hausse du coût de la vie qui se précipite de semaine en semaine, la pluie de feuilles d'impôts dans les foyers ouvriers qui n'ont pas d'argent pour les payer, la suppression projetée de 23.000 emplois dans les administrations, le glissement de plus en plus rapide vers la généralisation de l'économie de guerre, l'extension du chômage, l'annonce du prolongement jusqu'à deux ans en passant par les 18 mois, de la durée du service militaire, tout cela qui caractérise si cruellement pour le monde du travail la politique de guerre du gouvernement, soulève de plus en plus la colère des masses et pousse celles-ci à s'unir et à agir car les travailleurs ne sont nullement disposés à accepter de payer les frais de la politique de misère et de guerre de nos gouvernants.

L'unité d'action pour la bataille des salaires s'élargit chaque jour dans les entreprises ; le courant d'unité y devient une véritable lame de fonds qui ouvre aux actions revendicatives en faveur des 17.500 francs de salaire minimum par mois, dans tout le pays, les plus heureuses perspectives de victoire.

Mais la classe ouvrière, hélas, n'est pas seule. Le gouvernement et le grand patronat, les fauteurs de guerre, les capitalistes affameurs, leurs complices et agents de tous ordres, les scissionnistes de tous calibres, multiplient leurs efforts pour briser ce courant d'unité et essayer d'en neutraliser les effets.

Ce sont les difficultés auxquelles se heurtent nos militants, dont la tâche est de se placer résolument à la tête de l'unité d'action et d'être capable de mettre en échec toutes les manœuvres de division des adversaires de la classe ouvrière.

Le développement victorieux de la bataille pour les salaires dépend de la rapidité et de l'efficacité de l'unité d'action.

Or, s'il est bien de la réaliser avec les adhérents des autres organisations syndicales, il ne faut pas oublier que les inorganisés constituent une masse importante et que l'unité d'action, pour être efficace, doit réunir et souder le bloc complet de tous les travailleurs dans l'entreprise.

Une certaine confusion dans l'esprit des militants se fait jour dans l'interprétation exacte du mot d'ordre de la C.G.T. sur les 17.500 francs de salaire minimum mensuel. C'est très clairement et très simplement que l'on doit expliquer notre position.

**La C.G.T. réclame pour tous les travailleurs une augmentation générale des salaires. Cette augmentation générale doit être accordée en appliquant à la base et dans toute la France, sans abatement de zones le salaire minimum garanti de 17.500 francs par mois, soit sur la base de la semaine de 40 heures, pas de salaire en dessous de 100 francs de l'heure.**

Ce salaire devant intégralement servir de base à la discussion et à l'établissement de la hiérarchie des salaires dans les conventions collectives. En y joignant, bien entendu, la revendication de l'échelle mobile.

Il est évident que la bataille pour les salaires, la lutte contre le chômage, pour la substitution des productions de paix aux productions de guerre, la lutte contre les 18 mois, l'effort persévérant et renouvelé pour élargir le nombre de signatures de l'Appel de Stockholm, la préparation par le mouvement syndical des assises du Deuxième Congrès Mondial des Partisans de la Paix, tout cela ne fait qu'un tout, car c'est la lutte une et indivisible des travailleurs contre la politique de misère, de guerre et de répression du gouvernement aux ordres des impérialistes américains.

C'est ce que le C.C.N. de la C.G.T., qui doit se tenir entre les 10 et 15 octobre à Paris, va préciser et sur lequel, tirant des expériences la leçon indispensable, elle va parfaire et accentuer les efforts de tous les militants de la C.G.T. en faveur de l'unité d'action, outil essentiel et indispensable de la victoire.

Le C.C.N. doit être une étape décisive dans le triomphe de la classe ouvrière par l'unité.

Il le sera si dans les U. D., dans les U. L., dans les syndicats, dans les entreprises, tout le monde se mobilise pour le préparer dans les meilleures conditions.

Et ceci nécessite la présence de tous les syndicats au Comité général que chaque Union Départementale envisage pour la préparation du C.C.N., ainsi que la présence de tous les militants le lendemain à l'assemblée des cadres prévue.

Le Comité général de l'U. D. doit être consciencieusement préparé dans les U. L., dans les syndicats et sections syndicales par des assemblées générales, car ce qui importe le plus, c'est d'apporter au cours de la discussion de celui-ci, l'opinion et l'état d'esprit des travailleurs dans les entreprises.

La bataille des 17.500 francs commence. Elle s'annonce bien. Elle sera en grande partie le résultat de la rapidité avec laquelle tous nos militants sauront interpréter et réaliser la volonté de lutte et d'union des travailleurs.

\*\*\*

P. S. — La direction Confédérale a décidé, pour aider nos U. D. à préparer le C.C.N. dans les meilleures conditions, d'affecter à chacune d'entre elles un camarade responsable de la direction confédérale. Celui-ci, dont le nom a été communiqué à l'Union Départementale intéressée, doit rentrer immédiatement en contact avec celle-ci, l'aider et la conseiller dans son travail, assurer la tenue du Comité Général le samedi et de l'assemblée des cadres du dimanche, que celle-ci n'a pas manqué de prévoir.

De plus, deux questionnaires ont été adressés aux Unions Départementales, qui doivent être remplis et remis dès l'ouverture du C.C.N., l'un, sur la lutte contre la Guerre et pour la Paix, l'autre, sur l'élaboration d'un programme de production de paix, dans le département, à substituer à la production de guerre.

Nous comptons sur la vigilance de nos U. D. pour répondre d'une façon précise aux interrogations figurant dans ces deux questionnaires.

## ASSURER LE SUCCÈS du 2<sup>e</sup> Congrès Mondial des Partisans de la Paix

En novembre va se tenir en Angleterre le deuxième Congrès Mondial des Partisans de la Paix. La France doit y être représentée par 250 délégués au moins.

Nul n'ignore la place importante que le mouvement ouvrier, et en particulier la C.G.T., doit prendre normalement dans la lutte concrète contre la guerre et pour la paix.

### POUR PRÉPARER LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 1950

Les Unions Départementales vont tenir  
leur Comité Général

*Les 23 et 24 septembre, le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre et exceptionnellement les 7 et 8 octobre, les U.D. vont tenir leur comité général.*

*De gros efforts doivent être faits pour réunir tous les syndicats, pour consulter tous les travailleurs sur la revendication des 17.500 francs; sur la nécessité d'accentuer la lutte contre les préparatifs de guerre, sur l'urgence de réaliser l'unité d'action pour la défense du pain et de la paix.*

*Ne rien négliger dans la préparation de ces assises, surmonter les obstacles, parler aux travailleurs, les informer des activités et intentions du gouvernement.*

*Prendre conscience de l'importance de la bataille qui s'engage pour l'augmentation générale des salaires, l'organiser, être confiant en l'avenir tout en étant persuadé que rien ne s'obtient sans lutte.*

*Profiter de ces réunions comité général et assemblée des cadres syndicaux, pour vérifier les méthodes de travail, leur efficacité. Procéder aux contrôles des tâches. Situer les responsabilités, corriger les fautes, fixer des objectifs et mobiliser les travailleurs pour les atteindre.*

*Suivre attentivement les conseils et directives donnés par les délégués de la C.G.T. aux comités généraux et par le Bureau Confédéral.*

*Du travail des militants en commençant par les plus responsables dépend le succès des comités généraux.*

Face à la précipitation des préparatifs de guerre en France qu'il illustre particulièrement, après le discours de Pleven, le glissement rapide vers l'économie de guerre et la course aux armements, l'accentuation de la répression illustrée ces derniers jours par l'arrestation de nombreux militants étrangers progressistes, la prolongation à 18 mois du service militaire, le rabiol pour la classe libérable face à la multiplication des provocations bellicistes autour des événements de Corée, il apparaît nettement que malgré le développement et les succès répétés des forces de paix à travers le monde, **les dangers de guerre ne cessent de grandir** et que plus que jamais la paix n'est suspendue qu'à un fil.

**Une telle situation exige un effort accru pour le rassemblement de plus en plus large et actif des peuples en faveur de la paix.**

C'est pourquoi le 2<sup>e</sup> Congrès Mondial des Partisans de la Paix va revêtir une importance considérable et exige la mobilisation de toutes les forces de paix dans notre pays et parmi elles l'effort particulier et de tout premier plan du mouvement syndical français.

La C.G.T. s'est placée depuis sa création à l'avant garde de la lutte constante pour la paix.

Elle doit aujourd'hui par les militants de ses Fédérations, de ses U.D. et U.L., de ses syndicats et sections syndicales d'entreprise, être l'élément essentiel de la réussite et du plein succès du 2<sup>e</sup> Congrès Mondial.

Pour cela, nos Unions Départementales doivent participer à l'activité des Comités départementaux de lutte pour la paix et les impulser.

Nos U.L. et nos syndicats doivent participer étroitement à la vie des Comités locaux des Partisans de la Paix, les aider à préparer dans les meilleures conditions la délégation française au deuxième Congrès Mondial.

Dans la lutte pour la paix contre les fauteurs de guerre, à côté de l'action des U.D. et des U.L., dans les Comités départementaux et locaux, des tâches essentielles sollicitent nos organisations syndicales :

— La popularisation du 2<sup>e</sup> Congrès dans les entreprises, et la désignation de délégués travailleurs aux assises de la paix porteurs de motions exprimant la volonté de paix de leurs mandants.

— La constitution et le fonctionnement satisfaisant des Comités de défense de la paix dans les entreprises;

— **La continuation et le développement des signatures de l'appel de Stockholm.**

Disons franchement que si quelques résultats posi-

tifs ont été obtenus, il est indispensable de les compléter et de les élargir.

Dans beaucoup d'U.D. la mobilisation pour la signature de l'Appel de Stockholm a été tout à fait insuffisante. Dans celles qui ont obtenu quelques résultats, on constate un temps d'arrêt que rien ne justifie.

Quant à la **constitution des Comités de défense de la paix dans les entreprises**, ceux-ci restent encore trop peu nombreux et d'un fonctionnement insuffisant.

Tous les militants de la C.G.T. doivent prendre conscience de leurs responsabilités face à la gravité et au péril que court la paix. En particulier la nécessité de lutter de plus en plus énergiquement contre les erreurs d'appréciation que les ennemis cherchent à développer dans les rangs de la population.

Citons en particulier : la croyance dans la fatalité de la guerre.

Le développement rapide des préparatifs de guerre et les provocations répétées des impérialistes, amènent certains à croire que l'on va inévitablement à la

guerre et que les fauteurs de guerre la feront quand ils le voudront.

Rien n'est plus faux.

Déjà l'action des combattants de la paix a obtenu des résultats.

C'est sûr que les impérialistes veulent la guerre, mais ils ne pourront la faire si les masses populaires savent s'unir et s'y opposer, car elles sont les plus nombreuses et les plus puissantes quand elles s'unissent.

Un questionnaire a été adressé à toutes les U.D. pour que la Direction Confédérale connaisse exactement où en est la signature de l'Appel de Stockholm, la lutte pour la paix, la préparation du 2<sup>e</sup> Congrès Mondial et les Comités de Défense de la Paix dans les entreprises.

Ce questionnaire doit être rempli de la façon la plus exacte, avec le plus de précision et remis dès l'ouverture du C.C.N., afin de permettre à celui-ci de connaître exactement la situation et de pouvoir prendre toutes mesures pour réaliser dans ce domaine le plus de progrès.

## Action de masse pour mettre en échec les 18 mois et le rabiote

L'annonce de la prolongation du service militaire a créé une grande émotion parmi les travailleurs, les jeunes gens et parmi la jeunesse. Chacun sait que des mesures semblables ont précédé les deux premières guerres mondiales.

Les agresseurs qui prétendent se préparer à la défense ont besoin de résoudre le problème des effectifs pour la guerre mondiale comme pour les guerres coloniales du Viet-Nam et de Corée.

Pour ces dernières, leur impopularité explique le peu d'empressement des jeunes gens à s'engager. La loi d'un an ne permettait pas d'y envoyer les recrues, celle de 18 mois — qui ne serait qu'une étape, puisqu'il s'agit d'après Plevin d'une augmentation progressive — permet de les y expédier.

Cette augmentation progressive prévoit également le maintien de la classe libérable pendant plusieurs mois sous les drapeaux.

Ce sont là des mesures de préparation à la guerre. Elles vont aggraver les charges militaires et constitueront une raison de plus de pressurer les travailleurs et de s'opposer au relèvement des salaires. Elles aggraveront les difficultés des familles de mobilisés. Elles mettent les jeunes intéressés dans une situation impossible, brisant tous leurs projets, compromettant leur avenir.

Nous devons organiser une campagne vigoureuse contre le rabiote et les deux ans et nous devons donner aussi au mécontentement populaire les moyens de se manifester concrètement pour faire échec au projet de loi Moch-Pleven.

Nous savons déjà quelles seront les attaques perfides des fauteurs de guerre pour tenter de s'opposer à notre campagne. Elles seront les mêmes que celles qui furent développées en 1913 contre la C.G.T. lors de la magnifique lutte contre les 3 ans et en 1935 contre les 2 ans.

Ils tenteront de présenter les organisations ouvrières comme des ennemis de la défense nationale alors qu'il s'agit précisément de mettre la France en guerre pour les intérêts et sous la tutelle des impérialistes américains.

L'indépendance nationale n'est pas menacée par l'Union Soviétique et les démocraties populaires, mais par ceux qui ont exigé publiquement des mesures telles que l'augmentation du budget de guerre, l'augmentation de la durée du service et la diminution du pouvoir d'achat des ouvriers. L'indépendance nationale est compromise en France par ceux qui obtempèrent à ces ordres, c'est-à-dire les Ministres.

Elle est également menacée par ceux qui poursuivent au Viet-Nam une guerre de reconquête coloniale contre l'opinion française sur l'ordre de l'Amérique qui fournit le matériel et traite directement avec l'empereur des boîtes de nuit sur notre dos et contre son peuple.

Elle est compromise par ceux qui remettent le commandement de l'armée française à un état-major étranger comprenant des nazis et la livrent à sa merci par un armement étranger ; car qui tient le matériel, tient l'armée.

L'indépendance est compromise par ceux qui livrent l'écono-

mie française à l'étranger, y compris aux barons de la Ruhr et travaillent à réarmer les nazis et à remettre en selle leurs chefs criminels de guerre et ennemis de notre pays.

Une grande victoire peut et doit être remportée contre ces menaces qui pèsent sur la France et sur la Paix, avec toutes les conséquences prévisibles pour la classe ouvrière.

C'est une tâche d'honneur de toutes les directions syndicales de mener le combat courageusement et énergiquement dans les entreprises et les localités.

Cette lutte comme les autres doit être menée dans l'unité d'action. Elle rencontre un écho favorable parmi les travailleurs de toutes tendances et en particulier parmi les jeunes et les père et mère de famille.

Dans les entreprises il importe d'appeler les ouvriers à protester et à manifester contre le rabiote et les 18 mois. Dans les localités, des meetings et des manifestations peuvent aussi se réaliser. Les élus doivent être harcelés de multiples délégations qui iront leur demander leur position et exiger d'eux qu'à la Chambre ils se prononcent contre la loi des 18 mois.

Les militants dans les usines, nul ne l'ignore, sont accablés par de multiples tâches ; or, ils ont des auxiliaires précieux en la circonstance : les intéressés. Les jeunes qui doivent partir cette année ou l'année prochaine participeront naturellement avec plus d'ardeur que quiconque à l'action. Il est possible de les réunir par entreprise sans distinction de tendances et les sections de jeunes syndiqués, quand elles existent, doivent contribuer efficacement à cette tâche.

Ce sera à la fois l'occasion de constituer des amicales de conscrits et de faire de ces jeunes gens ainsi que de leurs parents et fiancées des participants actifs au travail de mobilisation.

Dans cette lutte, nous ne devons pas oublier ceux qui sont à l'armée et qui doivent sentir que la solidarité de classe ne leur fait pas défaut. C'est une occasion de leur écrire, de faire fonctionner les caisses du sou du soldat et de leur faire parvenir largement la belle carte illustrée par Chabrol qu'a éditée la C.G.T. « N'oublie jamais que tu es un travailleur » (que la C.G.T. fournit à 1 fr. pièce).

Le parrainage des soldats par les organisations syndicales des villes de garnison peut et doit se réaliser ; ils peuvent être reçus dans les familles ouvrières, à commencer par les militants.

Plus que jamais leurs revendications doivent être défendues dans les entreprises et en premier lieu l'embauchage au retour du service, le bénéfice des congés payés, les 15 % du salaire, le pécule au retour et la valise garnie au départ.

Une victoire doit être remportée, elle ne sera pas seulement celle de la jeunesse intéressée et des parents, elle sera une grande victoire de la paix, un échec aux fauteurs de guerre.

Nous ne devons pas être au-dessous de la campagne de la C.G.T. de 1912-1913 contre les trois ans. Nous avons cette fois des forces autrement considérables qui multiplient d'autant nos chances de succès.

# Mouvement Ouvrier International

## Protestations de la F.S.M. et de la C.G.T. contre l'agression américaine

### EN COREE

On trouvera ci-dessous le texte de deux lettres adressées par la F.S.M. et la C.G.T. à M. MALIK, Président du Conseil de Sécurité jusqu'au 31 août 1950.

De très nombreuses organisations syndicales ont adressé leurs propres protestations pour réclamer le retrait des forces expéditionnaires américaines camouflées sous le drapeau des Nations Unies.

#### Fédération Syndicale Mondiale

1, rue Vernet, Paris (8<sup>e</sup>)

Paris, le 16 août 1950.

Monsieur MALIK, Président du Conseil de Sécurité, Organisation des Nations Unies, LAKE SUCCESS (U.S.A.).

Monsieur le Président,

La guerre fait rage depuis huit semaines déjà sur le sol de la Corée.

Les nombreuses informations arrivant de sources différentes, y compris de la Fédération des Syndicats de la Corée, confirment :

— que les bombardements de la population paisible, la destruction systématique par l'aviation américaine des villes et des villages, la tactique de « terre brûlée » appliquée par l'armée américaine, sont autant d'actes terroristes dirigés contre la population et une destruction préméditée des biens nationaux coréens ;

— que le traitement inhumain infligé aux prisonniers de guerre et aux prisonniers politiques dans les territoires contrôlés par les autorités sudistes et américaines sont une violation tant de la Charte des Nations Unies que des droits humains les plus élémentaires ;

— que la menace constante d'utilisation de la bombe atomique par les forces américaines contre le peuple coréen, constitue une pression morale qui soulève l'indignation de l'humanité tout entière ;

La Fédération Syndicale Mondiale considère qu'on ne peut couvrir tous ces faits par la bannière de l'O.N.U. et que, conformément aux principes humanitaires contenue dans les statuts de l'O. N. U., leur condamnation par le Conseil de Sécurité devient une nécessité pressante.

La F.S.M., avec tous les partisans de paix sincères, estime que le peuple coréen n'a attaqué aucun autre peuple, n'a envahi aucun territoire étranger, qu'il a pleinement le droit de régler lui-même ses affaires, que les bombardements et la dévastation du territoire coréen par une armée étrangère ne peuvent contribuer à la cause de la paix et que l'intervention américaine ayant tendu à l'extrême la situation dans le monde entier, ne peut que l'aggraver davantage à l'avenir.

La Fédération Syndicale Mondiale espère que vous voudrez bien reconnaître avec nous, M. le Président, que la population de la Corée doit être immédiatement protégée contre tous les sévices et bombardements dirigés contre elle et contre toute menace d'utilisation de l'arme atomique.

Une action immédiate du Conseil de Sécurité dans ce sens susciterait la gratitude de l'humanité entière.

*Veillez agréer, M. le Président, l'assurance de notre considération distinguée.*

G. DI VITTORIO,  
Président de la F.S.M.  
L. SAILLANT,  
Secrétaire général de la F.S.M.

\*

#### Confédération Générale du Travail

Paris, le 22 août 1950.

Monsieur MALIK, Président du Conseil de Sécurité, Organisation des Nations Unies, LAKE SUCCESS (U.S.A.).

Monsieur le Président,

Depuis plus de huit semaines l'intervention américaine en Corée fait subir au peuple coréen des bombardements et des destructions de tous ordres qui entraînent le massacre des populations. La menace de l'utilisation de l'arme atomique est agitée par l'agresseur d'une manière permanente pour tenter d'intimider le peuple coréen en lutte pour son indépendance. Des documents irréfutables, de plus en plus nombreux, font état de massacres de prisonniers de guerre coréens par les forces d'agression.

Fidèle aux principes établis dans la Charte des Nations Unies et dans les statuts de la Fédération Syndicale Mondiale, à laquelle la C.G.T. est adhérente, notre Confédération vous demande de faire cesser l'hypocrite caution des Nations Unies, apportée illégalement à l'agression impérialiste en Corée par le Gouvernement des Etats-Unis et ceux qui soutiennent sa présence politique.

Il est inadmissible que l'Organisation des Nations Unies et ses divers organismes soient utilisés non pas aux fins de progrès social et de développement pacifique de l'humanité, mais comme instrument d'une politique d'agression qui apporte ruine et misère partout où elle peut être mise en application par ses auteurs impérialistes.

Nous vous assurons que les travailleurs français appuient tous les efforts entrepris en vue d'établir une paix stable et durable, en premier lieu les propositions qui tendent à faire cesser les destructions barbares en Corée.

Nous vous remercions pour toute l'action que vous avez entreprise au Conseil de Sécurité aux fins de cessation de l'agression en Corée ; une décision générale du Conseil en ce sens répondrait aux vœux pressants du peuple de France.

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.*

Pour le Bureau Confédéral :

*l'un des Secrétaire généraux,*  
A. LE LEAP.

# PROTESTATION DE LA C. G. T. contre la dissolution

## DES SYNDICATS JAPONAIS

Le 30 août 1950, le Gouvernement japonais, sur décision de Mac Arthur, déclarait dissoute l'organisation syndicale Zen-Ro-Ren, affiliée à la Fédération Syndicale Mondiale.

Cette mesure prise par l'occupant américain avec la complicité d'un Gouvernement réactionnaire, vise avant tout à entraîner les travailleurs japonais dans le système agressif américain en Asie, plus particulièrement en Extrême-Orient.

Cette mesure illégale, décrétée à l'encontre des syndicats ouvriers japonais affiliés à la Fédération Syndicale Mondiale, marque une politique d'aggravation de la misère des travailleurs, conséquence de la politique de préparation à la guerre et d'agression contre le peuple coréen.

C'est contre ces mesures fascistes de répression et de misère que la C.G.T. a protesté auprès du secrétaire général des Nations-Unies dans les termes suivants :

*Monsieur le Secrétaire général,*

*Au nom des travailleurs de France, nous venons protester énergiquement contre une nouvelle et inadmissible violation de la Charte des Nations Unies par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.*

*Le 30 août 1950, le représentant au Japon du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le général Mac Arthur, a fait prendre au Gouvernement japonais, placé sous son contrôle, un décret de dissolution du Zen-Ro-Ren, Comité de liaison des syndicats japonais, décret portant confiscation des biens syndicaux.*

*L'origine américaine de cette action policière est démontrée par le caractère même du motif invoqué : violation du statut de l'occupant.*

*En réalité, il est de notoriété publique que les syndicats japonais (Zen-Ro-Ren) ont été arbitrairement dissous parce qu'ils menaient une action conséquente pour la défense de la paix sous le drapeau de la Fédération Syndicale Mondiale, fidèle défenseur des principes de paix et de progrès social dans le monde.*

*Cette scandaleuse décision témoigne du mépris profond du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour les principes de la Charte des Nations Unies qu'il a lui-même acceptés, notamment ceux qu'il est nécessaire de respecter pour :*

*« Encourager et favoriser le respect des droits humains, faire octroyer les libertés fondamentales à tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. »*

*Allant plus loin dans sa politique de discrimination, le général Mac Arthur a manifesté l'intention de faire prendre au Gouvernement japonais des mesures répressives contre douze dirigeants syndicalistes, notamment contre Kenta Kaneko, membre du comité de direction du Zen-Ro-Ren, et membre du comité exécutif de la Fédération Syndicale Mondiale.*

*Cette violation cynique du droit des gens rejoint la politique d'agression armée des Etats-Unis d'Amérique envers le peuple coréen, que nous avons dénoncée dans notre lettre du 22 août 1950 à M. le Président du Conseil de Sécurité.*

*Nous vous prions de vouloir bien transmettre au Président de la Commission compétente de l'Assem-*

*blée des Nations Unies notre protestation faite au nom des travailleurs français et d'user de vos hautes fonctions internationales pour faire respecter par tout Etat, y compris les Etats-Unis d'Amérique, la Charte des Nations Unies.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.*

*Pour le Bureau Confédéral, l'un des Secrétaires généraux :*

A. LE LEAP.

## 5<sup>e</sup> Anniversaire de la création de la F. S. M.

Le 3 octobre 1945, au Palais de Chaillot, à Paris, la Conférence Syndicale Mondiale adoptait à l'unanimité les statuts de la F.S.M. La Conférence se constituait en 1<sup>er</sup> Congrès de la F.S.M.

Le 8 octobre le Congrès prenait fin et notre organisation syndicale mondiale allait aussitôt prendre sa place dans la vie internationale pour y parler au nom des travailleurs et des travailleuses du Monde.

Il convient de commémorer le 5<sup>e</sup> anniversaire de la F.S.M. en donnant de larges indications sur l'activité de la F.S.M., particulièrement pour :

- la défense de la Paix,
- l'unité des travailleurs,
- l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et des travailleuses.

## Application du protocole FRANCO - ALLEMAND

A la suite du protocole signé par la C.G.T. française et la F.G.D.B. allemande, le 15 juin 1950 à Berlin, les Fédérations d'Industrie ont signé les accords avec les Fédérations allemandes correspondantes. On trouvera ci-dessous la liste de ces Fédérations.

*Etat des accords signés entre les Fédérations françaises et allemandes*

Fédérations	Dates	Lieux
Industries Chimiques ...	29 juin	Prague
Bâtiment et Bois .....	30 juillet	Leuna (Saxe)
Métaux .....	7 août	Magdebourg
Alimentation .....	11 août	Halle
Sous-sol .....	13 août	Leipzig
Cheminots .....	13 août	Eisenach
Habillement-Textile et Cuir et Peaux.....	15 août	Mulhausen

# Communiqués du Bureau Confédéral

## 19 AOUT

Le Bureau de la Confédération Générale du Travail de France exprime aux travailleurs belges la profonde indignation des travailleurs français devant le lâche assassinat de Julien Lahaut, Président du Parti Communiste belge.

Le Bureau Confédéral dénonce ce crime, qui se relie aux attentats actuellement commis en France,

## 23 AOUT

Le Secrétariat de la C.G.T. communique :

Le Gouvernement a donné connaissance du chiffre auquel il a arrêté le salaire minimum garanti.

On peut immédiatement constater que :

- en maintenant les zones de salaires,
  - en fixant à 78 francs et 64 francs dans les zones extrêmes le salaire minimum garanti, à un moment où déjà est amorcée une nouvelle montée des prix,
  - en précisant que ce salaire minimum ne servait pas de base au calcul de la hiérarchie des salaires,
- le Gouvernement qui, tout au long des discussions, a feint d'ignorer l'existence de la C.G.T., n'apporte aucun soulagement à la misère des travailleurs mais ouvre toutes possibilités à un nouvel accroissement de profits déjà scandaleusement enflés.

## 25 AOUT

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 25 août 1950.

Il a examiné la situation créée par la décision gouvernementale de fixer à 78 francs de l'heure le salaire minimum garanti dans la région parisienne et à 64 francs dans la dernière zone.

Il souligne que les chiffres gouvernementaux conduisent à un salaire mensuel de 13.494 francs à Paris et de 11.072 francs dans la dernière zone, pour une durée de travail de 40 heures par semaine, c'est-à-dire pour 173 heures de travail par mois.

Il constate que devant l'indignation générale de la classe ouvrière, le gouvernement est contraint de tenter de justifier sa position insoutenable. Le Président du Conseil affirme que les organisations ouvrières ont la possibilité d'obtenir par la voie des conventions collectives des salaires supérieurs. Une telle déclaration dans la bouche du chef du Gouvernement, où siège des Ministres qui tous se sont fait les champions des briseurs de grèves, dénote une hypocrisie cynique.

Le Bureau Confédéral rappelle qu'à chaque grève pour l'augmentation des salaires, les gouvernements successifs ont fait tirer sur les grévistes, emprisonné des milliers d'entre eux et soutenu par la force les briseurs de grève.

La classe ouvrière, qui est convaincue que c'est par son action et sa cohésion qu'elle imposera les 17.500 francs, n'ignore pas qu'elle doit remporter cette victoire sur le patronat et sur le gouvernement. C'est pourquoi elle se convainc chaque jour davantage de la nécessité de renforcer son unité.

Le Bureau Confédéral dénonce également la trahison renouvelée des dirigeants nationaux de F.O. et de la C.F.T.C. Il rappelle que la C.G.T. qui seule avait défendu à la Commission Supérieure des Conventions Collectives un minimum de 19.000 francs, calculé sur les bases adoptées par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique n'avait accepté que comme un compromis nécessaire à l'établissement de l'unité ouvrière au sein de la Commission Supérieure le chiffre de 17.500 francs.

La trahison de leurs engagements par les dirigeants nationaux F.O. et chrétiens confirme leur soumission à la politique anti-ouvrière du Gouvernement à la

comme s'inscrivant dans le plan terroriste des provocateurs de guerre qui, s'affolant devant le mouvement grandissant des forces populaires, sont prêts aux pires extrémités et tentent d'arrêter l'essor des peuples en assassinant leurs dirigeants.

Il assure les travailleurs belges, en cette pénible circonstance, des sentiments de fraternelle sympathie et de solidarité de la classe ouvrière française.

C'est le témoignage le plus évident du mépris des membres du Gouvernement et des Partis qui le soutiennent pour les revendications de la classe ouvrière. Ce fait, joint aux récentes décisions du Gouvernement d'augmenter les dépenses de guerre, ce qui signifie un accroissement considérable des charges qui pèsent sur les travailleurs est particulièrement caractéristique de la politique de misère et de guerre qu'il poursuit.

Le Bureau Confédéral examinera vendredi la situation créée par la décision du Gouvernement. Il est d'ores et déjà certain qu'il maintiendra intégralement ses revendications et qu'il appellera les travailleurs à renforcer leur unité d'action pour en assurer le succès.

quelle ils sacrifient les intérêts les plus élémentaires des travailleurs.

Cependant, le Bureau Confédéral constate, avec la plus vive satisfaction, que les travailleurs et militants de base des syndicats F.O. et chrétiens condamnent non seulement en paroles, mais dans les faits, cette nouvelle trahison de leurs dirigeants.

Il salue la constitution de nombreux comités d'unité d'action dans les entreprises.

Il invite tous les militants et syndiqués de la C.G.T. à prendre une part active au développement rapide de ce vaste mouvement d'unité sur les bases revendicatives suivantes :

- Salaire minimum de 17.500 frs pour 40 heures de travail par semaine, soit de 100 frs de l'heure.
- Suppression des zones de salaires.
- Echelle mobile.

\*

Le Bureau Confédéral élève une protestation énergique contre l'envoi d'un corps expéditionnaire français au secours des forces américaines d'agression en Corée.

Rappelant que le peuple coréen lutte, dans l'unité la plus complète, pour sa liberté et son indépendance contre un envahisseur étranger, il dénonce cette décision du Gouvernement comme une violation flagrante de la charte des Nations Unies reconnaissant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la Constitution française.

Le Bureau Confédéral salue avec reconnaissance l'engagement généreux pris par le Président de la République démocratique du Viet-Nam, le Président Ho Chi Minh, de libérer sans condition les prisonniers français si les organisations démocratiques françaises lui en font la demande.

Il décide d'entrer à cet effet immédiatement en contact avec les autres organisations démocratiques.

En adressant au Président Ho Chi Minh ses remerciements les plus chaleureux, il tient à l'assurer qu'il travaillera sans relâche à obtenir, dans les mêmes conditions, la libération des prisonniers vietnamiens et continuera son action pour l'arrêt de la guerre au Viet-Nam et le rapatriement du corps expéditionnaire.

Le Bureau Confédéral tient, en cette circonstance, à assurer à nouveau les travailleurs vietnamiens des sentiments de fraternelle sympathie et de solidarité agissante de tous les travailleurs français.

Le Bureau National des Jeunes Syndiqués de la C.G.T., après avoir pris connaissance du décret du 23 août 1950 fixant le minimum garanti, constate avec indignation que le principe « A travail égal, salaire égal » est une fois de plus violé par le gouvernement.

Le minimum garanti de misère ne s'applique qu'aux travailleurs âgés de 18 ans révolus.

Les jeunes de moins de 18 ans, toute la main-d'œuvre juvénile honteusement exploitée, sont exclus de cette mesure, alors qu'ils accomplissent le même travail que les adultes et ceci bien que l'Assemblée Nationale ait inscrit dans la loi sur les conventions collectives, le principe « A travail égal, salaire égal ».

## 1<sup>er</sup> S E P T E M B R E

Le Bureau National des jeunes syndiqués, réuni le 30 août 1950, s'élève contre le lancement d'un mandat d'arrêt contre Léo Figuières.

Ces poursuites contre l'homme qui a recueilli les propositions de libération des prisonniers de la part du gouvernement Viet-Namien donnent la mesure de la sollicitude du gouvernement français à l'égard des jeunes soldats qu'il envoie à la sale guerre.

## 6 S E P T E M B R E

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. s'est réuni le 6 septembre 1950.

Ayant examiné la situation à la suite des déclarations de M. Pleven et des dernières décisions gouvernementales, il dénonce l'accélération des préparatifs de guerre dans notre pays, que précipite le gouvernement sur l'injonction pressante des impérialistes américains, ainsi que l'accentuation des provocations bellicistes des Etats-Unis autour des événements Coréens.

Il réclame la cessation des bombardements des populations civiles coréennes et le retrait des troupes d'occupation américaines en Corée.

L'aggravation sérieuse des préparatifs et des dangers de guerre impose au mouvement syndical et à tous les travailleurs davantage de vigilance, d'activité et d'unité dans l'action populaire pour la paix et en particulier dans la continuation persévérante des efforts de signature de l'appel de Stockholm et dans la préparation du deuxième Congrès Mondial des Partisans de la Paix.

Le Bureau Confédéral salue les travailleurs Belges de Charleroi qui se sont dressés contre la prolongation du service militaire de 2 ans en Belgique.

Fidèle à l'action constante depuis 50 ans de la C.G.T. contre la guerre et sa préparation, le Bureau Confédéral s'élève avec force contre la prolongation en France du service militaire à 18 mois.

Sûrs d'exprimer l'unanime réprobation de la population, conscients de la nécessité absolue dans la lutte pour la paix, de mener campagne contre les 18 mois, les travailleurs de France, fraternellement unis, quelle que soit leur tendance, ainsi que les inorganisés, protesteront et manifesteront partout dans les entreprises et les localités. Des interventions et délégations seront faites auprès des parlementaires qui sont appelés à se prononcer, afin qu'ils n'ignorent pas la volonté des travailleurs.

Après les déclarations du chef du gouvernement, qui vient d'annoncer au pays une « période d'austérité », le Bureau Confédéral déclare que la classe ouvrière n'acceptera pas de payer les frais et de supporter les conséquences de la politique de guerre de nos gouvernants.

En félicitant les travailleurs des nombreuses entreprises qui ont déjà réalisé l'unité d'action, le Bureau Confédéral invite tous les salariés à renforcer leur unité et à développer l'action pour l'augmentation

Il invite les organisations et les militants de la C.G.T. à renforcer leur action pour l'arrêt de la guerre au Viet-Nam et la libération immédiate des prisonniers vietnamiens.

A la volonté exprimée par les Ministres d'un gouvernement provisoire d'accentuer encore l'exploitation de la jeunesse, les jeunes travailleurs répondront en renforçant, chaque jour, leur action unie ; jeunes de la C.G.T., de la C.F.T.C., de F.O., jeunes inorganisés, tous au coude à coude.

Ils lutteront avec l'ensemble des travailleurs pour l'augmentation des salaires, le minimum vital à 17.500 francs pour 173 heures et contre les iniques abattements d'âge.

Ils exigent que soient réservés pour la vie les milliards prodigués pour la guerre.

Le Bureau National des jeunes syndiqués est solidaire de l'action menée par Léo Figuières pour la libération des prisonniers, la cessation de la guerre au Viet-Nam et le rapatriement du corps expéditionnaire.

Il appelle les jeunes travailleurs à manifester leur volonté de voir cesser les poursuites contre Léo Figuières.

générale des salaires sur la base de 17.500 francs, soit 100 francs de l'heure pour le manœuvre et l'application intégrale de la hiérarchie des salaires en partant de cette base ; pour la suppression des zones ; pour l'échelle mobile des salaires.

Il insiste auprès de toutes les organisations confédérées et de tous les militants, afin qu'ils mettent tout en œuvre pour faciliter, par tous les moyens, l'extension dans l'action, le plus rapidement possible de ce mouvement, avec comme objectif, non seulement de réunir les militants des diverses organisations syndicales, mais aussi les inorganisés. L'unité d'action dans les entreprises devant pour être efficace, grouper l'ensemble de tous les travailleurs sans exception.

L'augmentation des prix, conséquence de l'accélération de la politique de guerre du gouvernement, nécessite une attitude résolue et courageuse pour la défense des conditions d'existence des travailleurs, donc pour l'augmentation des salaires et l'échelle mobile.

Le Bureau Confédéral proteste contre la dissolution par Mac Arthur des syndicats ouvriers libres du Japon et demande à la F.S.M. d'intervenir près de l'O.N.U. contre cette violation de la Charte des Nations Unies.

Informé de l'expulsion du Maroc de Victor Lamazère, de la Fédération de l'Alimentation, et de l'emprisonnement de Mohamed Ferhat, secrétaire de l'Union Locale de Safi et militant du mouvement national, le Bureau Confédéral proteste contre ces intolérables mesures d'arbitraire.

Il s'élève contre les nombreuses expulsions et arrestations de militants des syndicats et du mouvement national marocain, contre la violation des locaux syndicaux et la multiplication des provocations policières.

D'autre part, contre l'emprisonnement à Dakar du courageux militant démocrate Doudou-Gueye, qu'un verdict inique vient encore de frapper, pour avoir dénoncé le massacre de Firkessedougou.

Le Bureau Confédéral dénonce la répression accrue pratiquée contre les peuples d'outre-mer par le gouvernement français, dans le but d'assurer la mise en place du dispositif d'agression des fauteurs de guerre américains.

Il demande à tous les militants de protester avec force et d'assurer leur appui aux peuples opprimés, en particulier en Afrique du Nord, contre la saisie continuelle du journal « L'Algérie Libre ».

Le Bureau de la C.G.T. dénonce les mesures prises par le Gouvernement contre les travailleurs étrangers comme une atteinte grave aux libertés démocratiques et à l'esprit de la Constitution.

Elles constituent un pas de plus dans la voie de la violence par laquelle les équipes dirigeantes tentent d'imposer au peuple de France une politique de guerre et de misère qu'il réproûve.

La nature de cette répression est nettement caractérisée par le fait qu'en même temps qu'il persécute les travailleurs étrangers démocrates, le gouvernement soutient la constitution sur notre sol de 5<sup>e</sup> colonnes, d'un ramassis d'espions et de traîtres qui complètent ouvertement contre leurs pays qui ont le tort de ne pas se soumettre aux exigences des milliardaires américains.

La classe ouvrière française ne saurait tolérer sans

réagir vigoureusement que les travailleurs démocrates étrangers soient traités dans notre pays en travailleurs privés de leurs droits et soumis sans défense à l'arbitraire d'une camarilla réactionnaire.

Le Bureau Confédéral réclame avec force que soient rapportés les mesures réactionnaires et déshonorantes prises par le gouvernement, que soient libérés les travailleurs arrêtés et retirés les arrêtés d'expulsion.

Il félicite les travailleurs des entreprises qui ont spontanément manifesté leur solidarité avec nos frères étrangers par des manifestations et arrêts de travail. Il demande à tous les travailleurs, à toutes les organisations d'étendre et de renforcer ces manifestations de protestation.

Les libertés démocratiques et ouvrières sont attaquées, il importe de les défendre avec la plus grande fermeté.

## La Revue des Comités d'Entreprise

La Revue des Comités d'entreprise éditée depuis avril 1948, apporte mensuellement à nos camarades les éléments nécessaires au bon fonctionnement des Comités.

Les délégués élus ont un rôle toujours plus important à jouer, dans le domaine économique, pour la défense de la Paix. Par la dénonciation publique des bénéfices réalisés dans les entreprises, ils doivent armer et soutenir les revendications syndicales : salaires, abatement de zones, échelle mobile, conventions collectives, etc... et les victoires ouvrières sont des victoires de paix.

Les délégués salariés doivent être les animateurs des Comités d'unité d'action dans les entreprises, contre le plan Schuman et ses funestes conséquences : fermeture des puits de mines et des usines, hausses des prix, qui installent une anxieuse misère dans les foyers ouvriers.

Le Comité d'entreprise est un organisme placé directement sous le contrôle et l'impulsion du syndicat ou de la

section syndicale, et nos militants doivent pouvoir répondre à toutes les questions concernant l'action des Comités d'entreprise: législation, domaine social et économique.

La Revue des Comités d'entreprise traite tous les problèmes que pose le bon fonctionnement de ces organismes, l'efficacité de leurs prérogatives. Chaque numéro est ainsi un précieux instrument de travail, et nous pensons devoir insister pour que nos camarades **connaissent et diffusent** cette publication de la C.G.T., qui représente un effort constant d'éducation ouvrière et oriente le Comité d'entreprise dans son véritable rôle de défenseur des intérêts des travailleurs.

**En fait, les membres élus des Comités, comme les militants des organisations syndicales ne peuvent remplir convenablement leurs tâches, s'ils ne possèdent pas cet indispensable outil de travail qu'est la Revue des Comités d'Entreprise.**

# SECURITE SOCIALE

**Communiqué de la Commission Confédérale de la Sécurité Sociale en date du 13 Septembre 1950**

*Poursuivant sa politique de misère et de préparation à la guerre, le Gouvernement en fixant à 78 francs de l'heure pour Paris, le salaire minimum garanti, n'a aucunement tenu compte de la situation dans laquelle se trouvaient les familles ouvrières.*

*En effet, toute fixation du salaire minimum garanti interprofessionnel devrait être immédiatement accompagnée d'une augmentation parallèle du salaire servant de base au calcul des prestations familiales, surtout au moment où le Gouvernement n'a pas hésité à favoriser une hausse importante du coût de la vie, en particulier, celles du beurre, du pain et du gaz, accroissant ainsi les difficultés des familles laborieuses.*

*A ce sujet, la Commission Confédérale de la Sécurité Sociale rappelle que dès le mois de juillet, en l'attente de l'application intégrale du programme d'amélioration de la Sécurité Sociale plébiscité par plus de 50 % des allocataires familiaux lors de la récente consultation électorale, elle revendiquait dans l'immédiat, que soit porté de 12.000 francs par mois à 18.000 fr. le salaire servant de base au calcul des prestations familiales.*

*C'est pourquoi la Commission Confédérale de la Sécurité Sociale réclame dès à présent, l'application stricte de l'article 11 de la loi Croizat du 22 août 1946, qui fixe la base de calcul des allocations familiales à 225 fois le salaire horaire du manœuvre, soit aujourd'hui :*

*d'hui : 78 × 225 = 17.550 francs par mois et sans abattement de zones.*

*La Commission Confédérale tient à souligner une fois de plus, que depuis octobre 1948, aucun relèvement des allocations familiales n'est intervenu, ce qui justifie très amplement la demande d'octroi immédiat d'un mois supplémentaire d'allocations à toutes les familles.*

*Au moment de la rentrée des Conseils d'Administration des Caisses d'allocations familiales nouvellement élus et afin d'aider les administrateurs de la C.G.T. à faire triompher ces revendications, tant au sein des Conseils d'Administration des Caisses, qu'auprès des Pouvoirs Publics, la Commission Confédérale invite les organisations syndicales et les travailleurs à organiser sur la base de l'unité d'action la plus large, la lutte pour la réalisation de ces légitimes revendications.*

*La Commission Confédérale de la Sécurité Sociale de la C.G.T. rappelle par ailleurs, que deux millions de vieux travailleurs, autre fraction importante de la population, est aussi gravement victime de la politique de guerre du Gouvernement qui les plonge dans la misère. Elle revendique pour ces derniers et de suite, que l'allocation aux vieux travailleurs soit portée à 60.000 francs par an, sans abattement de zone, avec rajustement proportionnel correspondant des rentes et pensions de vieillesse.*

# Engageons la lutte immédiatement

## POUR le mois supplémentaire d'allocations familiales et la prime de rentrée des classes

Le pain, le beurre, le gaz et nombre d'autres denrées viennent d'augmenter. Les feuilles d'impôts font leur apparition dans les foyers ouvriers et pour beaucoup de travailleurs c'est plus d'un mois de salaire qu'il faudra consacrer à les payer. Tout cela est le résultat de la politique de misère et de préparation à la guerre du Gouvernement.

Au 15 octobre prochain, les loyers vont subir une nouvelle augmentation de 20 % pour ceux qui ne l'ont pas subi en juillet dernier.

Les perspectives pour l'hiver, sont aussi sombres, hausse du charbon déjà commencée et les conséquences en seront lourdes pour les travailleurs et leurs familles.

**C'est pourquoi la C.G.T. exige, en attendant l'augmentation du salaire servant de base au calcul des prestations familiales, l'octroi d'un mois supplémentaire d'allocations familiales à tous les allocataires travailleurs.**

Cette revendication est d'autant plus justifiée que depuis octobre 1948, les allocations n'ont pas bougé, les salaires non plus, d'ailleurs. Quant au coût de la vie, il n'a cessé de s'accroître sans cesse.

La réalisation de cette revendication qui ne ferait que de réparer en partie l'injustice dont ont été victimes les familles ouvrières, doit s'accompagner tout naturellement de l'application d'une autre revendication dont la C.G.T. a été saisie et qu'elle fait siéner.

**Il s'agit de la proposition de l'Union des Femmes Françaises qui consiste, à la veille de la rentrée des classes et des difficultés de l'hiver, à attribuer à chaque enfant allocataire une prime prélevée sur le fonds social des Caisses.**

## Trésorerie

### 1° DETTES SUR 1949.

Nous rappelons aux U.D. et aux Fédérations ayant encore des dettes sur 1949 de bien vouloir en régler le montant **le plus rapidement possible.**

En effet, nous sommes au mois de septembre 1950, c'est-à-dire six mois après la rentrée du matériel non placé et certains U.D. et Fédérations n'ont pas encore réglé tout le matériel placé. Or, les vacances étant terminées, il est nécessaire de liquider les dettes 1949, d'autant plus qu'il ne reste que trois mois pour 1950 et elles risquent ainsi de provoquer un cumul de deux années, ce qui augmentera leurs difficultés pour solder rapidement les deux exercices.

### 2° NOUVEAUX BONS DE COMMANDES.

Nous avons reçu de nombreuses lettres des U.D. réclamant des précisions sur les points suivants :

- Le prix du timbre sur le bon est celui de l'U.D. intéressée.
- L'U.D. établissant le bon peut, selon son cas, porter sur le feuillet destiné au syndicat la mention « Somme due à l'U. D. » ou bien « Payé ».
- Si une U.D. désire faire un rappel de dette, le verso du feuillet peut être utilisé à cet effet.

La revendication initiale a été chiffrée à 1.000 fr. et déjà des Conseils d'Administration des Caisses ont pris position en mettant la question à l'étude.

C'est insuffisant, et il faut résolument aller de l'avant en exigeant la discussion immédiate au sein du Conseil, de l'attribution de cette prime.

Pour le plein succès de ces revendications, des formes d'organisations sont à prendre auxquelles devront veiller tout particulièrement les directions d'Unions départementales, les responsables des Commissions de Sécurité Sociale des U.D.

Tout d'abord nos camarades, Administrateurs de la C.G.T. doivent ne pas perdre de vue *qu'ils sont les élus de la classe ouvrière*, donc les porte-paroles des travailleurs dans la Sécurité Sociale.

De plus, il ne peut y avoir de problèmes particuliers étrangers à l'une ou à l'autre des catégories d'administrateurs, qu'ils soient d'une Caisse primaire ou d'une Caisse d'Allocations familiales, mais un problème unique : *l'amélioration de la Sécurité Sociale*, pour en faire une œuvre de progrès gérée par les travailleurs pour les travailleurs.

En se mettant résolument à la pointe du combat pour l'amélioration de la Sécurité Sociale par la prise en considération des revendications de la classe ouvrière, les élus de la C.G.T. ne doivent pas seulement cantonner leur action au sein des Conseils, mais tout en tenant compte du rôle qu'ils ont à jouer avec le mouvement syndical, ils doivent, sur la base de l'unité d'action la plus large, être de ceux qui auprès des Pouvoirs Publics et de parlementaires feront triompher ces revendications.

## Administrateurs

des Caisses Régionales Vieillesse et Invalidité,  
des Caisses d'Allocations Familiales,

### ATTENTION

Le 6 octobre 1950 auront lieu les élections à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, au Conseil Supérieur de la Sécurité Sociale, à la Commission Supérieure des Allocations familiales.

Vous devez, dès maintenant, prendre vos dispositions pour participer à ces élections.

Pas une voix ne doit manquer aux « listes d'UNION POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE SOCIALE » que présente partout la C.G.T.

**Le scrutin a lieu au sein de chaque Conseil d'Administration.**

Secrétaires d'Unions Départementales,  
Responsables des Commissions de la Sécurité Sociales des Unions Départementales, c'est à vous qu'il incombe de veiller à l'application de ces dispositions.

